Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : C7+ Gasoline Component

Code du produit : X2331, ZA771

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119486943-23-0002, 01-2119486943-23-0003, 01-

2119486943-23-0004, 01-2119486943-23-0006, 01-

2119486943-23-0007

Synonymes : Mixed Aromatics, Petroleum naptha

No.-CAS : 68527-23-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Matière première et composant d'essence. Utiliser seulement

dans les procédés industriels.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334 3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Centre d'information toxicologique: (+41) 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Mutagénicité sur les cellules germinales,

Catégorie 1B

H340: Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité, Catégorie 1A H350: Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Sang

Sang

, Organes hématopoïétiques de sang

- , Système nerveux périphérique
- , Système acoustique
- , Système immunitaire
- , Système respiratoire
- , Système visuel.
- , Système nerveux central

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, Organes hématopoïétiques, Système nerveux périphérique, Système acoustique, Système immunitaire, Système respiratoire, Système visuel., Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
	NoCE	
naphta aromatique léger de	68527-23-1	<= 100
vapocraquage (pétrole)	271-264-4	

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
xylène	1330-20-7, 215-535- 7	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Acute Tox.4; H332 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	30 - 50
toluène	108-88-3, 203-625-9	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 STOT SE3; H336 Repr.2; H361d STOT RE2; H373 Aquatic Chronic3; H412	30 - 50
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	< 1

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les

yeux

Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut pro-

voquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 14.2 17.02.2025 Date d'impression 24.02.2025

des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence de peau sèche/craquelée.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

D'autres signes et symptômes de la dépression du système nerveux central (SNC) peuvent comporter des céphalées, des nausées et un manque de coordination.

Une altération des organes hématopoïétique peut être mise en évidence par : a) de la fatigue et une anémie (hématies), b) une diminution de la résistance aux infections et/ou des hématomes et saignements excessifs (effet plaquettaire). Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les oreilles.

Une altération de la périphérie nerveuse peut être mise en évidence par une déficience de la fonction motrice (manque de coordination, démarche chancelante ou faiblesse musculaire dans les extrémités et/ou perte de sensation dans les bras et les jambes).

Des troubles du système visuel peuvent se manifester par une diminution de la faculté de discriminer des couleurs. Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un méd

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

Risque de sensibilisation cardiaque, particulièrement en cas

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

d'usage abusif. L'hypoxie ou les inotropes négatifs risquent d'accentuer ces effets. Envisager une oxygénothérapie.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

oriés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer néces-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

saire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise à la terre appro-

priées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la forma-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

tion d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas

d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

-

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1 : Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcuta- née. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Insti- tut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
xylène		VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024 17.02.2025 Date d'impression 24.02.2025

·

	professionnel	les		
toluène	108-88-3	VLE	200 ppm 760 mg/m3	CH SUVA
toluène	toxique, Poss tances pénèti mais égaleme de la charge de la charge de la charge des maladies de Médecine à craindre de la charge de la	ibilité d'intoxication prent dans l'organisme ent au travers de la provide interne de l'ir u travail, Fondation arche et de Sécurité professionnelles, Reet d'Hygiène du Travlésions du foetus. VME upplémentaire: Otoxi ibilité d'intoxication prent dans l'organisme ent au travers de la proxique interne de l'ir	cité et bruit, Substance proba par résorption transcutanée. Ce e non seulement par les voies peau. Il en résulte un accroiss ndividu exposé., Institut nationallemande pour la recherche, pour la prévention des accide esponsable Santé et Sécurité vail), Si la VME a été respecte solution mg/m3 icité et bruit, Substance proba par résorption transcutanée. Ce en non seulement par les voies peau. Il en résulte un accroiss adividu exposé., Institut national	Certaines subs- s respiratoires, sement notable nal de sécurité Institut Natio- nts du travail et (Laboratoire ée, il n'y a pas CH SUVA CH SUVA Chestaines subs- s respiratoires, sement notable nal de sécurité
benzène	nal de Reche des maladies de Médecine	rche et de Sécurité p professionnelles, Re	allemande pour la recherche, pour la prévention des accide esponsable Santé et Sécurité vail), Si la VME a été respect	nts du travail et (Laboratoire
Delizerie			0,2 ppm 0,7 mg/m3 ibilité d'intoxication par résor	
	née. Certaine voies respirat accroissemer Cancérogène mutations héi nal de sécurit	s substances pénètr oires, mais égaleme nt notable de la charg , Catégorie 1, Subst éditaires dans les ce é et de santé au trav Santé et Sécurité (L	ent dans l'organisme non seunt au travers de la peau. Il en ge toxique interne de l'individiances qui provoquent probabilules germinales humaines. vail, Fondation allemande pou aboratoire de Médecine et d'	ulement par les n résulte un u exposé., lement des n Institut natio- ur la recherche, Hygiène du
benzène		TWA	0,25 ppm 0,8 mg/m3	Norme Interne Shell (NIS) pour 8-12 heures TWA.
benzène		STEL	2,5 ppm 8 mg/m3	Normes Internes de Shell (NIS) pour une VLCT-15 minutes

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	NoCAS	Paramètres de	Heure d'échantil-	Base
		contrôle	lonnage	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

xylène	1330-20-7	Acides méthylhip- puriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	СН ВАТ
toluène	108-88-3	acide hippurique: 2 g/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		o-crésol: 0,5 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		toluène: 6.48 µmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		toluène: 75 μg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		o-crésol: 4.62 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		toluène: 600 μg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		acide hippurique: 1.26 mmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
benzène	71-43-2	acide S- phénylmercaptu- rique: 0.004 µmol/mmol créati- nine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		acide S- phénylmercaptu- rique: 8 µg/g créa- tinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

C7+ Gasoline Component, 68527-23-1	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets systémiques	23,4 mg/kg
C7+ Gasoline Component, 68527-23-1	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,25 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Remarques:	Cette sub	stance est un hydrocarbure de composition co	mplexe, inconnue
	ou variabl	e. Les méthodes conventionnelles utilisées po	ur calculer les con-
	centration	s PNEC ne conviennent pas, et il est impossib	le d'identifier une
	seule con	centration PNEC typique pour de telles substai	nces.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Informations générales

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques

Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile.

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à courtterme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfu-

Protection de la peau et du corps

Gants/gants à manchettes longues, bottes et tablier résistants aux produits chimiques (en cas de risques de projections).

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une éva-

luation du risque local l'exige.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Protection respiratoire : Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir

les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection

respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation:

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

Risques thermiques : Lors de la manipulation du produit chauffé, porter des gants

thermorésistants, un casque de protection avec mentonnière, un écran facial (de préférence avec mentonnière), des lunettes de protection, une combinaison thermorésistante (les manches doivent recouvrir une partie des gants et les jambes doivent se trouver au-dessus des bottes), une protection du cou, et des bottes résistantes (en cuir, par exemple, pour ré-

sister à la chaleur).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : aromatique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion / congélation : -50 °C

Point/intervalle d'ébullition : 100 - 205 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 8 %(V)

Point d'éclair < 0 °C

Température d'auto-

inflammation

: > 225 °C

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pΗ Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique env. 1 mPa.s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,1 - 6,7

Pression de vapeur Typique < 7 kPa (37,8 °C)

Densité relative Donnée non disponible

Densité Typique 860 - 870 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 3,3

9.2 Autres informations

Propriétés explosives Non applicable

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

tères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Autre méthode d'orientation.

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Espèce : Lapin

Méthode : Autre méthode d'orientation.

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Autre méthode d'orientation.

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Autre méthode d'orientation.

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Peut causer des anomalies génétiques.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Peut causer des anomalies génétiques.

Génotoxicité in vivo Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Peut provoquer des altérations génétiques héré-

ditaires.

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Peut causer des anomalies génétiques.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Génotoxicité in vitro Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Peut causer des anomalies génétiques.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Peut causer des anomalies génétiques.

Génotoxicité in vivo Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Peut provoquer des altérations génétiques héré-

ditaires.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Peut causer des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Produit:

Espèce Rat. mâle et femelle

Voie d'application Oral(e)

Autre méthode d'orientation. Méthode Remarques Peut provoquer le cancer. Cancérigène humain connu.

Contient du benzène. Provoque la leucémie.

Espèce Rat, mâle et femelle

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Cancérigène humain connu. Contient du benzène.

Provoque la leucémie.

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Autre méthode d'orientation.
Remarques : Peut provoquer le cancer.
Cancéria à pa humain connu

Cancérigène humain connu. Contient du benzène. Provoque la leucémie.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Cancérigène humain connu. Contient du benzène. Provoque la leucémie.

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole)	Cancérogénicité Catégorie 1A
xylène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
toluène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole)	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
xylène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme
toluène	CIRC: Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

	l'Homme
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Suspecté d'altérer la fertilité ou de produire des

effects néfastes sur l'enfant pendant la grossesse.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Effets sur la fertilité

Remarques: Suspecté d'altérer la fertilité ou de produire des

effects néfastes sur l'enfant pendant la grossesse.

Toxicité pour la reproduction :

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et ver-

tiges.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central

Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et ver-

tiges.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Voies d'exposition : Oral(e)

Organes cibles : Sang, Organes hématopoïétiques de sang, Système nerveux

périphérique, Système acoustique, Système immunitaire, Système respiratoire, Système visuel., Système nerveux cen-

tral

Remarques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Voies d'exposition : Oral(e)

Organes cibles : Sang, Organes hématopoïétiques de sang, Système nerveux

périphérique, Système acoustique, Système immunitaire, Système respiratoire, Système visuel., Système nerveux cen-

tral

Remarques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : système hématopoïétique

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Lapin, femelle Voie d'application : Dermale

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 410 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : système hématopoïétique

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 413 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Lapin, femelle Voie d'application : Dermale

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 410 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 1,3

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

: LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 76,7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Nocif

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 1,3

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Toxique LL/EL/IL50 > 1 <= 10 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 76,7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Nocif

 $LL/EL/IL50 > 1 \le 10 \text{ mg/l}$

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Biodégradation: 7,3 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Difficilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Biodégradabilité : Biodégradation: 7,3 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Difficilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,73 - 4,15

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 0,73 - 4,15

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Si le produit pénètre dans le sol,

un ou plusieurs de ses composés sera/seront hautement mobile/s et risquera/risqueront de contaminer la nappe phréa-

tique.

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Si le produit pénètre dans le sol,

un ou plusieurs de ses composés sera/seront hautement mobile/s et risquera/risqueront de contaminer la nappe phréa-

tique.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Composants:

naphta aromatique léger de vapocraquage (pétrole):

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute

source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas

percer, découper ou souder des fûts non nettoyés. Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268
ADR : 1268
RID : 1268
IMDG : 1268
IATA : 1268

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

(NAPHTA, pD50 <=110 kPa)

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(NAPHTHA)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, CMR, F)

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: 31.10.2024

: NST 3212 Naphte

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

CDNI Convention relative à

la gestion des déchets dans

la navigation

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes 3

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes

Remarques Disposition spéciale 640 D

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes 3

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environne-

ment

ADR

Dangereux pour l'environneoui

ment **RID**

Dangereux pour l'environne-

ment

IMDG

Remarques

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaitre ou se conformer pour le transport du

produit.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

34a Produits dérivés du pétrole

et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux

points a) à d).

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Suisse Classe A, (www.tankportal.ch)

Autres réglementations:

Les informations réglementaires ne sont pas exhaustives. D'autres réglementations pouvent s'appliquer à ce produit.

Le produit est soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Le respect des exigences de l'ordonnance sur la protection de l'emploi des jeunes (ArGV 5, SR 822.115) et de l'ordonnance sur le travail dangereux pour les jeunes RS 822.115.2) doit être assuré.

Prendre note de la loi sur la protection des mères au travail, dans l'éducation et dans les études (Ordonnance sur la protection de la maternité).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

CH SUVA / VLE valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan: TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000139		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	fabrication de substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation comme processus chimique ou agent d'extraction dans des installations fermées ou confinées. S'applique aussi aux expositions accidentelles lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la maintenance et du chargement (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conteneurs de vrac).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

	Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)Extérieur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.	
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.	
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Nettoyer immédiatement les déversements. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)Extérieur	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	-	
Principalement hydrophobe		
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat		5,0E+05
Part du tonnage régional utilis		1
Tonnage annuel du site (tonn		5,0E+05
Tonnage quotidien maximal of		1,7E+06
Fréquence et durée d'utilisa		1,7 = 100
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	z).	300
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau de		40
Facteur de dilution de l'eau de		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	III
	s des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-05
cation des mesures de gestio		1,02 00
	usées issus des procédés (rejet initial	5,0E-06
avant application des mesure		0,02 00
	us des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
	iniques au niveau des procédés (à la se	. ,
les rejets	quoo uuvuuu uoo poouoo (u .u o.	ouros, pour ornor
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
	causé par les personnes ayant une ex-	
position indirecte (principalen		
	on d'épuration publique, il est inutile de	
	procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		90
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		
	ondaire des eaux usées sur site.	
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues ind	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
	tives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la sub d'épuration des eaux usées p	stance des eaux usées via une station bublique (%)	95,0
	on dans les eaux usées après application	95,0
	II	•

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,8E+06	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	10.000	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.		

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000138	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance comme intermédiaire dans des installations fermées ou confinées (sans relation avec les Conditions strictement contrôlées). S'applique aussi aux expositions accidentelles lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit, du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la maintenance et du chargement (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conteneurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	s quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 2 uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	contributeurs Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition.	

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)Extérieur	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Nettoyer immédiatement les déversements. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)Extérieur	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

0	Operatural and Harris and State of the state of	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		1
Part du tonnage européen ut		0,1
Quantités régionales d'utilisa		1,5E+05
Part du tonnage régional utili		0,1
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	1,5E+04
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	5,0E+04
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-05
cation des mesures de gestion		, = = = =
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesure		, = = = =
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
	nniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	4	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
	l'air et les rejets dans le sol.	
Danger pour l'environnement	causé par les personnes ayant une ex-	
position indirecte (principalen		
En cas de rejet vers une stati	on d'épuration publique, il est inutile de	
	ondaire des eaux usées sur site.	
	ubstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réc	upérer à ce niveau.	
	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	,, ,	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exige		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
-		
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	les
	estance des eaux usées via une station	95,0
d'épuration des eaux usées p		33,0
	on dans les eaux usées après application	95,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
		,

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,8E+05
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur	

élimination

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 **ESTIMATION DE L'EXPOSITION** Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
0 (' 4 4 - 0 4 /	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Cochano a exposition Tra	
30000000140	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Distribution de la substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement en vrac dans des installations fermées ou confinées (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers et dans les conteneurs IBC - Intermediate Bulk Container) incluant les expositions accidentelles lors du prélèvement d'échantillons, du stockage, du déchargement, de la maintenance et des activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
spécifié autrement).	uotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé- rogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les
pour la peau)	zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salis-
	sures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédia- tement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Nettoyer immédiatement les déversements. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.
Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe	
Difficilement biodégradable.	
Quantités utilisées	ı
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	5,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	1,0E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,0E+04
Fréquence et durée d'utilisation	.,0=:0:
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	100
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	I .
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	1,02 00
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02 00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	
les rejets	, ,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Danger pour l'environnement causé par les personnes ayant une ex-	
position indirecte (principalement ingestion).	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):	_
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	,
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La bassa dali ŝiva inginiria ataglića assivalita	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions of magues relatives any stations diánuration municipa	laa
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	
d'épuration des eaux usées publique (%)	95,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	30,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,7E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	1,7 = 100
	1

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique 2.000 (m3/jour):

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 **ESTIMATION DE L'EXPOSITION**

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000141	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2
Procédés et activités couverts par le scénario	Formulation de la substance et ses mélanges par lot ou dans le cadre d'opérations continues dans des systèmes fermés ou confinés, S'applique aussi aux expositions accidentelles lors des opérations de stockage, de transferts de produit, de mélange, de maintenance, de prélèvement d'échantillons et des activités connexes de laboratoire.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une util	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	

la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

	Ţ
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les
	déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veil- ler à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dis- positions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médi- cale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition.
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Transferts par fûts/ lots	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Nettoyer immédiatement les déversements. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe	•	
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		<u>.</u>
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		3,5E+05
Part du tonnage régional utili	,	8,6E-02
Tonnage annuel du site (tonr		3,0E+04
Tonnage quotidien maximal		3,0E+04
Fréquence et durée d'utilis		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	n provenance duprocess (selon le site à la directive européenne sur les sol-	1,0E-06
Part des rejets dans les eaux	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesure		4.05.04
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui o	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pre		
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
	causé par les personnes ayant une ex-	
	ion d'épuration publique, il est inutile de	
	ondaire des eaux usées sur site.	
	substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les réd	cupérer à ce niveau.	
Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	0
· /	re (avant leur rejet dans le milieu naturel)	85,3
pour atteindre le niveau exig		50,0
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	stockée ou traitée.	
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	ales
	ostance des eaux usées via une station	95,0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,4E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 800001008895 Date d'impression 24.02.2025 17.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000360	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU 10 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7
Procédés et activités couverts par le scénario	Concerne l'utilisation en tant que carburant (ou les additifs au carburant et leurs composants) dans des installations fermées ou confinées. S'applique auxssi aux expositions accidentelles lors des opérations de transfert de produit, liées à son utilisation, de maintenance des équipements et de traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour cer-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	tains scénarios de contribution. Nettoyer immédi	atement les
	déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veil- ler à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dis- positions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médi- cale adaptée au risque.	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Transferts par fûts/ lots	Utiliser des pompes pour le fût. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)Mesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Utilisation comme combus- tible(systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Nettoyer immédiatement les déversements.	
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

	ı
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	2,5E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	0,1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	2,5E+04
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	8,3E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-04
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	, .
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition indirecte de l'homme au travers de l'exposi-	
tion à l'environnement (principalement inhalation).	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	95,0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,0
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%):	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000361	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU 22 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b
Procédés et activités couverts par le scénario	Concerne l'utilisation en tant que carburant (ou les additifs au carburant et leurs composants) dans des installations fermées ou confinées. S'applique auxssi aux expositions accidentelles lors des opérations de transfert de produit, liées à son utilisation, de maintenance des équipements et de traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kF	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé-	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

Magura gárásalag (imitanta	protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.	
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.	
Transferts de matière en vrac	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.	
Transferts par fûts/ lots	Utiliser des pompes pour le fût. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Expositions générales (systèmes fermés)	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)Mesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'es- sentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
Utilisation comme combus- tible(systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Nettoyer immédiatement les déversements. Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Stockage.	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Difficilement biodégradable.		

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

Quantités utilisées	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	1,0E+05
Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
	5,0E+01
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	•
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): Fréquence et durée d'utilisation	1,4E+02
Rejet continu.	T
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteurs environmementaux non influences par la gestion des risq Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	1,02-02
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	1,02-03
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la sc	
les rejets	dice) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition indirecte de l'homme au travers de l'exposi-	
tion à l'environnement (principalement inhalation).	
les limites d'émission au sol ne sont pas applicables car aucun rejet	
direct n'a lieu dans le sol.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,0
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,0
doe modured de gostion doe riegules sur site et bere site (et-1:-:-	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	0.05.00
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,3E+03
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,3E+03 2.000
d'épuration publique) (%) : Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour): Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

C7+ Gasoline Component

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 31.10.2024

14.2 17.02.2025 800001008895 Date d'impression 24.02.2025

Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).